

MAIRIE

16 rue de Saint-Fort
25660 MORRE

☎ 03.81.81.25.27

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10/07/2020

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 26/07/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'unanimité la liste des 6 titulaires et 6 suppléants ci-dessous :

Titulaires :

Catherine GRAND ; Carole FOUQUET ; Fabrice MERCIER ; Hervé DROZ-VINCENT ; Agnès LEPLAT ; Michel JANNIN ;

SUPPLEANTS :

Gérard VALLET ; Nicole TOURNIER ; Nicolas PERRARD ; Emmanuelle BARDEY, Clotilde BOILON, Hervé PONT

Le MAIRE
CAYUÉLA Jean-Michel

